



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Travailleurs sociaux

Question écrite n° 41496

Texte de la question

M. Jean-Pierre Chevenement attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation financière des centres de formation préparant les travailleurs sociaux aux différents diplômes d'Etat. Les subventions accordées aux centres de formation et aux instituts régionaux de travail social (IRTS) sont en baisse constante depuis plusieurs années et subissent une rapide érosion, tant par rapport à l'indice INSEE que par rapport aux taux directeurs pris en compte dans le cadre des conventions collectives que les organismes de formation sont tenus d'appliquer. Alors qu'un audit commandé par Mme Veil et présenté au Conseil supérieur du travail social le 6 décembre 1995 réaffirmait l'efficacité de l'appareil de formation et recommandait un soutien financier accru, il apparaît que le Gouvernement tarde à prendre la mesure des besoins dans un secteur essentiel pour la lutte contre les exclusions. Il lui demande si le Gouvernement entend réajuster de manière significative l'enveloppe budgétaire consacrée au financement des formations de travailleurs sociaux. Il lui demande, d'autre part, si, dans le cadre du projet de loi en préparation sur la lutte contre l'exclusion, le Gouvernement entend pérenniser le mode de financement des organismes de formation de travailleurs sociaux et créer les conditions d'une certaine « visibilité » des moyens accordés à ce secteur pour les prochaines années.

Texte de la réponse

Les centres de formation agréés pour préparer les certificats et diplômes d'Etat en travail social au titre desquels figurent les instituts régionaux en travail social, sont pour l'essentiel subventionnés par le ministère du travail et des affaires sociales. Les crédits affectés et alloués à ces établissements au titre des formations d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, d'éducateur technique spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants, de conseillère en économie sociale et familiale et de moniteur éducateur ont progressé de plus de 86 MF depuis 1986, soit une revalorisation de + 23,6 % en dix ans. La baisse de 0,5 % des crédits inscrits en loi de finances initiale 1996 par rapport à ceux délégués en 1995 a été compensée en cours de gestion 1996 dans le cadre d'un décret de virement afin de garantir les moyens de fonctionnement des écoles et leur permettre de mener à bien la mission qui leur est confiée. Les crédits disponibles en 1996 progressent donc de 1,21 % par rapport à ceux effectivement délégués en 1995. Le ministère du travail et des affaires sociales entend poursuivre ces efforts. C'est pourquoi, sur la base du rapport d'évaluation du dispositif de formation des travailleurs sociaux rendu en avril 1995 et compte tenu des résultats de la concertation menée auprès de l'ensemble des partenaires ministériels, institutionnels ou associatifs, un plan d'action prioritaire a été retenu dès cette année tendant à clarifier et consolider les fondements juridiques, administratifs et financiers des centres de formation.

Données clés

Auteur : [M. Chevènement Jean-Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41496

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 1996, page 3963

Réponse publiée le : 7 octobre 1996, page 5328